

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Si l'annulation est faite AVANT le début du séjour, les frais de séjour non utilisés sont remboursables avec une pénalité de 35 \$ par semaine, peu importe le nombre de jours inscrits par semaine.

Si l'annulation est faite APRÈS le début du séjour, un remboursement des frais de séjour non utilisés sera accordé seulement pour cause de maladie, sur présentation d'un billet médical ou lors d'un déménagement avec preuve de délocalisation.

Loisirs 3000 se réserve le droit d'annuler une spécialité si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, le remboursement sera sans pénalité.

Les frais de repas et d'activités dirigées ne sont pas remboursables.

© 2018 Loisirs 3000 Inc.

Les renseignements accessibles sur ce site sont protégés par les lois sur le droit d'auteur en vigueur au Canada ou dans d'autres pays, le cas échéant. Ces renseignements peuvent également, à l'occasion, être la propriété d'autres personnes que Loisirs 3000.



Inscription sur
YOPI.ca